

Instruction générale sur le tir de l'Infanterie

Type de contenu : Texte

Type de médiation : sans médiation

Titre(s) : Instruction générale sur le tir de l'Infanterie . troisième partie, le tir aux armes individuelles à tir tendu : C. le tir au pistolet automatique : approuvé le 9 août 1968, sous le n° 12898/DTAI/INF/TT / Ministère de la Défense ; Etat-Major de l'Armée de Terre ; Direction technique des armes et de l'Instruction

Auteur(s) : France Ministère de la défense 1936-....

Autre(s) responsabilité(s) : France, État-major de l'armée de terre - Éditeur scientifique
France, Direction technique des armes et de l'Instruction - Éditeur scientifique

Editeur, producteur : Chateau-Chinon : E.I.A.T., 1968

Description matérielle : 1 vol. (39 p.) : ill. ; 21 cm

Note sur l'édition et l'histoire bibliographique : Réimpr. : 1995

Sujet - Collectivité : France Armée. Infanterie. -- Règlements

Sujet - Nom commun : Pistolets -- Règlements